

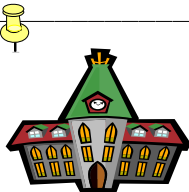


DECEMBRE 2008

COMMUNE DE TROINEX

# FLASH-INFORMATION

*Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !*



## Fermetures durant les Fêtes

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du mercredi 24 décembre 2008 à 12h00 au lundi 5 janvier 2009 à 8h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le 079 211 59 41.

L'office de l'Etat Civil sera fermé du mardi 23 décembre 2008 au soir au vendredi 2 janvier 2009 à 8h30. En cas d'urgence uniquement, veuillez appeler l'arrondissement de Plan-les-Ouates (079 232 03 93)

La bibliothèque municipale sera fermée du 19 décembre 2008 au 6 janvier 2009.

## Déchets ménagers

Durant les fêtes de fin d'année, les levées des ordures ménagères auront lieu normalement.

## Sapins de Noël

Un ramassage aura lieu le mardi 6 janvier 2009.

## Paroisse protestante de Troinex - Veyrier

24 décembre	Temple de Veyrier	23h00	Culte de longue veille
25 décembre	Temple de Troinex	10h00	Culte de Noël
28 décembre	Rassemblement à la cathédrale		
18 janvier	Eglise catholique de Troinex	10h00	Célébration œcuménique de la semaine de l'unité

## Paroisse catholique de Troinex

24 décembre	Eglise de Veyrier	17h00	Messe des familles
24 décembre	Eglise de Troinex	22h30	Messe de la nuit de Noël
25 décembre	Eglise de Compesières	10h00	Messe de Noël
28 décembre	Eglise de Troinex	10h00	Messe
1er janvier	Eglise de Veyrier	11h00	Messe

Editeur : Mairie de Troinex - Grand-Cour 8 - 1256 Troinex

Tél. 022 784 31 11 Fax : 022 784 39 08 E-mail : [mairie@troinex.ch](mailto:mairie@troinex.ch) Internet : <http://www.troinex.ch>

Imprimeur : R. Pot—1212 Grand-Lancy

# Communications de la Mairie

## Où aller pendant les fêtes de fin d'année ?

Vous êtes seul(e) durant les fêtes et souhaitez rencontrer d'autres personnes ? Un calendrier des animations, veillées et fêtes organisées dans le canton entre le 9 décembre 2008 et le 2 janvier 2009 peut être consulté à la Mairie et sur les panneaux d'affichage officiels.



## Médailles pour chiens

Les médailles obligatoires pour 2009 seront en vente entre le 5 janvier et le 31 mars 2009 au secrétariat de la Mairie et non plus comme jusqu'à présent en décembre pour l'année suivante. L'impôt annuel et la taxe se montent à présent à Fr. 57.- pour le premier chien, Fr. 77.- pour le deuxième et Fr. 107.- dès le troisième.

Les médailles ne peuvent être délivrées qu'aux habitants de Troinex et uniquement sur présentation de l'attestation d'assurance RC et du carnet de vaccination, avec preuve de la vaccination contre la rage et de la pose de la puce électronique.

## Site internet de la commune - du nouveau

D'ici à quelques jours, vous pourrez découvrir la nouvelle version du site internet de la commune qui, en plus de la galerie de photos mise en place ce printemps, comportera un module de **réservation pour les cartes journalières CFF**.

Dès le 5 janvier 2009, vous pourrez en effet consulter un **calendrier de disponibilité des cartes journalières et les réserver** en vous identifiant au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Il faudra toutefois continuer à vous rendre au guichet de la mairie pour retirer vos cartes une fois réservées.

<http://www.troinex.ch>

## Cartes journalières CFF

Cinq cartes journalières CFF sont à la disposition des habitants de Troinex pour tous leur déplacements sur le réseau des transports publics en Suisse.

Pour bénéficier de tels avantages, il vous suffit de consulter le site internet de Troinex (voir ci-dessus) ou contacter la Mairie 022 784 31 11 afin de réserver le nombre de cartes dont vous avez besoin à la date souhaitée (max. 3 cartes / jour / pers.). Vous pouvez ensuite venir retirer votre carte pendant les heures d'ouverture du guichet de la Mairie. Le prix de chaque carte est de Fr. 35.-.

## Taxe professionnelle

La taxe professionnelle communale est régie par la loi sur les contributions publiques (art. 301 à 318C) ainsi que par le règlement d'application de cette loi (art. 12A à 13A).

Conformément à l'article 301 LCP, sont assujetties à la taxe professionnelle communale les personnes physiques, même non inscrites au registre du commerce, exerçant sur le territoire de la commune de Troinex une activité lucrative indépendante ou exploitant une entreprise commerciale ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative ou entretiennent sur la commune de Troinex un siège ou un établissement stable. Les bureaux de liaison, de domiciliation, de commandes, de publicité, de renseignements, les ateliers de montage et les services après-vente de sociétés étrangères ou dont le siège est situé dans un autre canton sont également soumis à la taxe professionnelle communale.

Tous les contribuables assujettis à la taxe professionnelle communale sont tenus, selon la loi (art. 309 LCP), de s'annoncer spontanément et sans délai en écrivant ou téléphonant à la Mairie de Troinex, ch. Grand-Cour 8, 1256 Troinex, tél. 022 784 31 11



## Déneigement des trottoirs - Rappel

Nous rappelons à tous les propriétaires qu'ils ont l'obligation de déneiger les trottoirs jouxtant leur propriété. A cet effet, vous trouverez ci-dessous un extrait du **Règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques** :

*Art. 22 Nettoyage en cas de neige et verglas*

- 1. En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires (...) ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.*
- 2. Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.*
- 3. Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des*



## DECHETS VERTS

Nous vous rappelons que la levée des containers pour déchets de jardin a lieu tous les **lundis matin**, jusqu'au **15 décembre 2008**. **Reprise le lundi 2 mars 2009**.

De plus, nous vous rappelons qu'une benne est entreposée au centre de récupération du chemin Lullin, du vendredi après-midi au lundi matin, pour les dépôts de tailles de végétaux (sont exclus du contenu de la benne : gazon, troncs, souches, etc.)

Le centre de récupération est ouvert aux véhicules les vendredis après-midi et samedis matin. Une personne est à votre disposition pour vous aider au déchargement de vos déchets et pour veiller à la bonne utilisation du site.

**Egalement à votre disposition, le centre de récupération de l'ESREC LA PRAILLE, avenue de la Praille, Carouge, tél. 022 388 11 99 est ouvert du lundi au vendredi de 14h30 à 19h30 et le samedi et dimanche de 9h30 à 17h00 (gratuit pour les particuliers).**

## Secrétariat de la mairie :

### Nouveaux horaires d'ouverture

A compter du 5 janvier 2009 le guichet de la mairie sera ouvert selon les horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	14h - 18h
Mardi	8h30 - 12h	14h - 18h
Mercredi	8h30 - 12h	fermé
Jeudi	8h30 - 12h	fermé
Vendredi	8h30 - 12h	14h - 16h

ou sur rendez-vous au tél. 022 784 31 11

## Chèque Service

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Fondation PRO Entreprise Sociale Privée a repris la gestion de la prestation Chèque service. Avec l'introduction de la nouvelle loi sur le travail au noir, la clientèle de Chèque service a augmenté de manière très importante.

Nous vous rappelons le principe de base :

Vous employez ou souhaitez engager, régulièrement ou occasionnellement une femme de ménage ou toute autre personne pour des travaux domestiques ?

Chèque service allège la charge administrative des ménages qui emploient du personnel domestique. En effet, face à des démarches souvent complexes, des personnes renoncent à déclarer leurs employé-e-s aux assurances.

Chèque service permet ainsi d'être en règle avec les assurances sociales sans surcharge administrative, de garantir une protection sociale de base aux employé-e-s (AVS/AI/APG/AC/Amat, Assurance accidents professionnels et non professionnels), d'établir une meilleure transparence des relations du travail et de bénéficier des conseils de spécialistes en droit du travail, en gestion comptable et en assurances sociales.

Attention cependant, Chèque service ne vaut pas titre de séjour. Son utilisation ne saurait soustraire les employeurs et employés concernés aux dispositions du droit des étrangers.

Pour plus de renseignements vous pouvez atteindre Chèque service par mail : [information@chequeservice.ch](mailto:information@chequeservice.ch)

Par téléphone au 022 301 73 16 : les lundis et jeudis de 14h. à 17h. et le vendredi de 9h. à 12h.



## Budget 2009 : équilibré et prudent, malgré les nouveaux projets

Le 10 novembre 2008, le Conseil municipal a approuvé par 13 oui et 2 abstentions (2 voix socialistes) le budget 2009 de notre commune qui se présente comme suit :

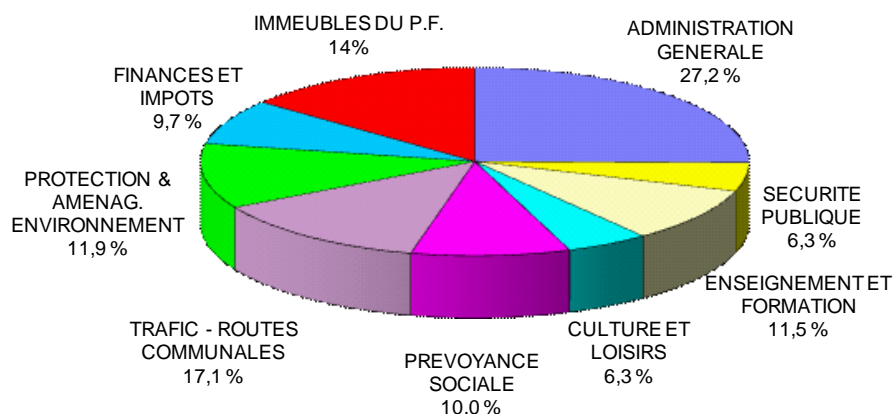
	Budget 2009	Budget 2008	Comptes 2007
Revenus :	Fr. 8'228'700.-	Fr. 6'668'900.-	Fr. 6'912'309.35
Charges :	Fr. 8'093'727.-	Fr. 6'310'396.-	Fr. 6'258'844.19
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>Fr. 134'973.-</b>	<b>Fr. 358'504.-</b>	<b>Fr. 653'465.16</b>

Lors de la présentation de ce budget aux conseillers municipaux, l'Exécutif a insisté sur deux points en particulier : maîtrise des dépenses et estimation prudente des recettes. En effet, sans les comptes des immeubles locatifs introduits pour la première fois dans le budget de fonctionnement (ce qui explique l'augmentation globale des revenus et des charges), **les dépenses** ne progressent que de 2,3% par rapport au budget 2008. Ce chiffre ne tient pas compte du premier amortissement du crédit de construction de la salle communale et salle de sport, qui s'élève à Fr. 691'000.-. Les charges « ordinaires » sont donc bien maîtrisées et au vu de la récente crise financière, les autorités communales ont décidé de faire le point régulièrement sur l'évolution d'une situation incertaine qui peut changer très rapidement.

C'est précisément en raison de la situation économique très instable que **les recettes** 2009 ont été estimées de manière très prudente et que même en cas de détérioration de la conjoncture, notre commune devrait être à l'abri de trop mauvaises surprises. Les dernières prévisions du département des finances, qui datent du mois de novembre, nous annoncent en effet des recettes fiscales de 7,2 millions, alors que le montant retenu dans notre budget s'élève à 6,2 millions, soit près de 14% de moins. Cette prudence s'explique également parce que l'expérience nous a montré que l'administration fiscale cantonale avait tendance à surestimer les recettes de certaines communes. Précisons encore que le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux de centime additionnel à 40 et de renouveler le dégrèvement de 100% de la taxe professionnelle en 2009.

Le montant des **investissements** planifiés pour 2009 s'élève à Fr. 12'965'000.-, dont 12 millions destinés à la construction de la salle communale et salle de sport. Les autres investissements prévus en 2009 sont notamment l'élargissement du trottoir des chemins Jacques-Ormond et Saussac (Fr. 400'000.-) et la 1<sup>ère</sup> étape de la renaturation du Nant de Sac (Fr. 220'000.-). Ces deux projets doivent cependant encore être approuvés par le Conseil municipal.

### Budget 2009 : répartition des charges par fonctions



## Combien ça coûte ?

- 1 Maire et 2 adjoints : **Fr. 90'000.- env. par année**, y compris les dédommagements pour frais de représentation et la participation aux charges sociales.
- Les assurances de l'ensemble des bâtiments communaux (y compris assurances « choses ») : **Fr. 50'000.- env.**
- Les frais d'impression et d'envoi d'un Flash-Info de 8 pages en couleurs : **Fr. 1'300.-**
- Les frais de chauffage (mazout) de l'école : **Fr. 60'000.- env.**
- L'achat des abonnements CFF (cartes journalières) vendus aux habitants : **Fr. 9'775.-/abonn. par année** (la commune en possède 5 et ils sont rentabilisés à 80% environ).
- La sortie annuelle des aînés : **Fr. 6'000.- à Fr. 8'000.-** selon les années.
- Le balayage des routes et trottoirs communaux : **Fr. 60'000.- env.**
- Les frais de levées et de traitement des ordures ménagères (sans les autres déchets) : **Fr. 330'000.-**

## Quelques mots sur la Nouvelle péréquation financière intercommunale

A Genève, chaque commune prélève un impôt calculé en fonction de l'impôt cantonal ; le taux, appelé aussi « centime additionnel », varie de 25 pour les communes les plus « riches » à 50 pour les communes les plus « pauvres ». En moyenne, chaque habitant de Troinex verse un impôt de Fr. 75.- par centime additionnel. Dans d'autres communes, ce montant peut aller de Fr. 25.- à Onex à Fr. 185.- à Genthod par exemple !

Afin de corriger un peu ces écarts, un système existe destiné à répartir les impôts communaux des personnes physiques entre leur commune de domicile et celle où elles exercent leur activité professionnelle. Cette répartition se fait sur la base d'un indice de capacité calculé en fonction de la « richesse » de la commune. Les critères pris en considération pour fixer cet indice sont notamment les revenus, certaines charges, le nombre d'habitants et d'élèves, ou encore le taux des centimes additionnels.

Cependant, ce système ne suffit plus depuis quelques années, les communes les plus riches devenant de plus en plus riches et les plus pauvres de plus en plus pauvres. Un groupe de travail mis en place par l'Association des Communes Genevoises (ACG) a donc planché durant plus d'une année sur ce dossier afin de mettre au point un nouveau système accepté récemment par l'ensemble des communes et qui doit encore être approuvé par le Grand Conseil. Sans entrer dans les détails, cette nouvelle péréquation qui devrait entrer en vigueur en 2010 conserve le système actuel et rajoute une répartition des recettes fiscales des personnes physiques entre communes riches et pauvres. Par ailleurs, il est prévu également une « participation » attribuée en fonction du nombre de places de crèches.

Cette nouvelle répartition « coûtera » à Troinex, commune située dans la moyenne supérieure en terme de capacité financière, environ Fr. 200'000.- par année (plus de 5 millions à Cologny par exemple), alors qu'elle bénéficiera à des communes à faible capacité comme Avully (Fr. 350'000.- env.) ou Onex (5 à 6 millions).

## Repas des aînés du mercredi 12 novembre 2008

Quelques souvenirs en image du désormais traditionnel « repas du mercredi » qui a eu lieu le 12 novembre dernier au restaurant scolaire. Une trentaine d'aînés se sont retrouvés dans la bonne humeur pour partager un moment convivial autour d'une assiette. Le service a été assuré par des jeunes écoliers du Cycle d'Orientation de Drize souhaitant récolter des fonds pour leur voyage de fin d'année.

